L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 2 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Albert Paul, au bureau de prêts No 17, rue Baronne—vente de gages non réclamés.

Par le Marshal des Etats-Unis à l'Entrée principale de la Douane : grande vente de propriétés et terrains améliorés de valeur, pour plus de détails, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles—Ameublement de ferrari et forge, No 88 rue des Remparts, entre St Louis et Conti—Ameublement complet pour magasin et résidence, formant le coin sud-est des rues Dauphine et Ste Anne.

Par Nash & Hodgson, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles—Bonne écurie en bois avec deux lots de terre, rue Bienville, près Derbigny.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—maison et lots.

GRANDES OCCASIONS.

Aujourd'hui à midi à la Bourse d'encan St-Charles, en propriété de ville, compressant une maison de rapport neuf, des magasins bien situés dans les 1er, 2e, 3e et 4e Districts et annoncés positivement comme devant se vendre sans-de-mode de successions et autres par D. E. Girardey, encanteur.

L'attention de nos lecteurs qui cherchent des placements avantageux est spécialement appelée sur cette vente.

Pour les conditions et tous autres renseignements, voyez les annonces et les plans à la Bourse.

Deux lots avec une écurie à l'encan — MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront aujourd'hui à midi à la Bourse d'encan St Charles deux lots de terre avec une écurie, rue Bienville, entre les rues Derbigny et Roman. Conditions faciles. Voyez l'annonce.

Mets et Felsa—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La Russie et l'Europe.

Le dernier mot n'est pas encore dit sur les affaires d'Orient. Les démonstrations belliqueuses de l'Angleterre peuvent on amener la Russie à modifier ses conditions qui ne sont pas encore officiellement connues, ou entraîner la Grande Bretagne plus loin qu'elle n'était disposée à aller. D'un moment à l'autre le télégraphe peut nous annoncer un changement inattendu dans la situation. La presse française est en général d'avis que l'Angleterre a trop tardé pour intervenir et que la Russie a tous les avantages de la position que lui donnent les faits accomplis.

La *République française* est d'avis que l'Angleterre ferait mieux de rester tranquille :

"Par leur lenteur, par leur tergiversations, les hommes d'Etat anglais, ajoute la *République*, ont laissé passer l'heure et l'occasion propices : ils doivent en prendre leur parti et faire contre fortune bon cœur.

Le jour de la guerre a été favorable, en dernier lieu à l'armée russe ; il faut prendre son parti de ses victoires, et, surtout, éviter de se laisser entraîner, par dépit, à quelque manifestation dangereuse."

Le *Journal des Débats* apprécie comme suit la situation de l'Europe vis-à-vis de la Russie :

Il faut d'ailleurs se préparer à tout. L'Europe est en ce moment, en face de la Russie, dans une situation qui rappelle celle des petites républiques grecques impuissantes, divisées, jalouses les unes des autres, et asservies par des hoplites, incapables de résister au despote audacieux, rusé, énergique et semi-barbare qui poussait la Macédoine sur le monde hellénique. Rien, en somme, de plus, dit-on, civilisés pour lutter à armes égales contre un peuple qui a conservé toute la vigueur des mœurs primitives. La civilisation avancée amollit le caractère des hommes et des nations ; elle amène les scrupules, les hésitations, les choses difficiles entre des considérations multiples ; elle morcelle ainsi la politique, mais en l'imprégnant de sentiments honnêtes et délicats, elle l'affaibit et la rend incapable d'initiative hardie. On comprend fort bien la diplomatie prudente, méticuleuse, essentiellement modérée de l'Angleterre.

On s'explique également les motifs très raisonnables et très honorables qui ont élevé la volonté de l'Autriche. La confiance chevaleresque du cabinet autrichien dans les promesses russes, bien qu'elle ait été poussée jusqu'à la naïveté, n'a rien qui puisse surprendre. L'Angleterre et l'Autriche n'oseraient pas aujourd'hui recourir aux procédés qu'elles n'hésitaient ni l'une ni l'autre à employer il y a un siècle. Mais les Russes, qui sont moins timorés, qui ne se laissent pas arrêter par ces réflexions compliquées, qui vont droit devant eux en brisant tous les obstacles, qui jouent la force à la force, ont dans l'action une supériorité éclatante sur le reste de l'Europe.

Si nous vivions au dix-huitième siècle, on mettrait au début du XIXe siècle, et on passerait en présence des événements actuels. Demain, une alliance offensive et défensive serait signée entre l'Angleterre et l'Autriche, et la Prusse nous rejoindrait mutuum. L'ordre de mobilisation serait donné à toute l'armée autrichienne et les troupes déjà prêtes partiraient pour le Danube. La flotte anglaise franchirait le passage des Dardanelles ; une autre escadre irait dans la Baltique ; les troupes des Indes seraient dirigées sur le canal de Suez ; l'Angleterre offrirait des subsides à une demi-douzaine de puissances, grandes et petites, et prendrait à sa solde des corps portugais, espagnols, danois, suédois. Mais, dans les des documents se rassurent ces procédés d'un autre temps ne sont plus à notre usage. Les gouvernements européens — ministres et Assemblées—n'ont plus de ces audaces. Tout s'arrangera, car chacun subira en silence les faits accomplis. L'Europe est avide de paix. Il faut que les affaires marchent, et elles ne peuvent le faire, même si un pays est conquis par l'étranger, même si le monde tombe sous la domination "des barbares," car les barbares d'aujourd'hui sont premiers à avoir beaucoup de propriété et de richesse. Il faut que l'industrie travaille pour leur fournir, par des emprunts, l'argent nécessaire à l'acquisition des canons et des torpilles. La mission providentielle du peuple est devenue une opération financière et commerciale. C'est là le progrès !

Enfin, le *Temps* se livre aux commentaires suivants :

Une émotion croissante s'est emparée de l'opinion publique, tant en Autriche qu'en Angleterre, à mesure que le procédé et les prétentions de la Russie venaient au jour. On parle de résistance, on annonce ici une mobilisation, là des armements. Ces menaces sont-elles bien sérieuses ? Sortiront-ils vraiment-elles pas trop tard ! Ne craignons pas de le dire : l'Autriche et l'Angleterre sont victimes de la confiance qu'elles ont eue dans les professions de foi d'une puissance reconnue précisément pour les finesses de sa politique. M. Andrassy paraît avoir été endormi, à cet égard, par les assurances de l'Allemagne ne portant fort de la parenté des intentions du cabinet de Saint Pétersbourg. L'Angleterre, elle, a été rendue hésitante, elle a été divisée, paralysée par les déclamations d'un groupe d'idéologues désorganisateurs en ridicule. " La théorie et la pratique du gouvernement russe, écrivait lord Palmerston en 1853, a toujours été de pousser complètement aussi vite et aussi loin que l'apathie ou la manque de fermeté des autres gouvernements le lui permettaient, mais de s'arrêter et de se retirer dès que le rencontrait une résistance décidée, et puis d'attendre la prochaine occasion favorable pour faire un nouveau bond sur sa victime projetée."

La de Wellington en 1829 ; sir Hamilton Seymour, en sortant de ses conversations avec l'empereur Nicolas, ne craignaient pas d'exprimer les mêmes vues sur le caractère de la politique moscovite. Si l'on peut présumer que lord Beaconsfield ne s'est pas fait plus d'illusion qu'eux à ce sujet ; mais le moyen de parler haut et d'agir résolument lorsqu'on a à lutter avec un parti nombreux, éloquent, opiniâtre, qui prétend faire de la confiance mutuelle et de la philanthropie la base des rapports actuels entre les Etats !

Les événements qui s'accomplissent ne nous avertissent pas seulement que la confiance, en fait de politique internationale, n'est le plus souvent qu'une duperie ; ils nous enseignent une leçon non moins utile, en nous montrant la puissance du fait accompli contre les abstractions du raisonnement exaspéré. L'Angleterre a cru qu'elle serait toujours à temps, avec ses flottes pour défendre des intérêts maritimes. L'Autriche s'est dit que le meilleur moyen de rester maîtresse de la position était d'économiser jusqu'au dernier moment ses hommes et son argent, d'intervenir si cela devenait nécessaire, avec des forces intactes contre une alliance dont les forces seraient épuisées par la victoire même. On voit aujourd'hui qu'elle était la vanité de ces calculs. La Russie, avec un pouvoir d'action et d'initiative sûr qui ne peut refuser une certaine admiration, a tiré les négociations d'armistice en longueur, elle a entouré les conditions de paix d'un mystère qui, à l'heure qu'il est, n'est pas encore percé, elle a ainsi rendu vain les efforts de la diplomatie qui avait quelque chance à exercer, elle a mis définitivement le litteral pare dans la mer Noire, dans le Danube, dans la Marmara et dans l'Archipel, elle est aux portes de Constantinople, prête à y entrer pour y faire les Anglais ; maintenant d'y entrer eux-mêmes, elle prendra décemment une base d'opération maritime dans l'Autriche pour le cas où il pourrait faudrait à cette et de débouches de Trieste, elle a ainsi pris ses précautions de tous les côtés contre tout le monde, elle a tranché d'avance toutes les questions qui auraient pu tomber sous la compétence d'un congrès, et maintenant elle attend.

Qu'est-ce qu'elle attend ? Elle attend les explications que le prince de Bismarck doit donner dans quelques jours au Reichstag, et qui nous apprend si l'Allemagne a résolu d'abandonner l'héritage du traité entre les mains du tzar, et de laisser l'Europe partagée entre deux grandes monarchies militaires.

Les explications de M. de Bismarck ont amené un temps d'arrêt dans les événements. La Russie a arrêté sa marche et l'Autriche est retombée dans ses hésitations, mais le moment décisif approche où l'Angleterre et l'Autriche n'auront d'autre alternative que la guerre ou une reculade désastreuse pour leur influence et leurs intérêts.

La Participation de la Louisiane à l'Exposition de Paris.

En vertu d'une résolution de la Législature, le gouverneur a nommé commissaire de la Louisiane à l'Exposition de Paris, M. E. Wood Perry qui s'est mis à l'œuvre avec une activité et une énergie remarquables pour réparer le temps perdu et obtenir les éléments d'une exposition à peu près convenable des produits et articles de la Louisiane. M. Perry se propose d'utiliser son séjour en France pour faire connaître les ressources de notre Etat dans le but d'y attirer des capitaux et des émigrants.

Un bill proposant d'allouer la somme de mille piastres pour défrayer les dépenses du commissaire, a été présenté à la Législature. C'est une somme bien minime pour l'objet proposé, mais M. Perry est disposé à s'en contenter. Nous pensons donc que le bill devrait être adopté sans objection et sans délai et nous en recommandons instamment le passage.

CONVENTION CONSTITUTIONNELLE. — C'est ce soir, à sept heures et demie, comme on peut le voir par une annonce insérée plus loin, que doit avoir lieu sur la Place Lafayette, le meeting des citoyens qui sont en faveur de l'entière revision de la Constitution par une convention.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—A la dernière séance tenue mercredi 27 courant, ont été reçus :

Mr A. du Courthial, consul de France, membre honoraire.

Mr Hermann, C. Philippi, membre actif.

Ont été élus :

Mr F. C. Vogt, de l'Ecole Polytechnique de Zurich, Suisse, professeur de chimie, de minéralogie, etc.; membre actif.

Mr L. G. I. de Finod, de l'Institut du Progrès de France, membre correspondant.

Le Dr Brown-Sequard, dont l'Athénée espérait recevoir la visite et qui était parti de Boston pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, a reçu à Philadelphie des lettres qui l'ont rappelé à Paris. Il ne visitera donc pas notre ville cet hiver comme on l'avait espéré.

COMPTES-RENDUS DE L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS —Nous avons reçu la 5me livraison du Tome II de cette publication ; en voici le sommaire :

1 Extraits du Procès-verbal ; 2° Prisonniers d'Andersonville, Dr J. Jones ; 3 Chroniques Indiennes, Dr Ch. Deléry ; 4° Biographie d'Auguste Jas, Dr J. G. Hava ; 5° La Presse Libérale, M. Charles Bléton.

Nous rappelons que pour l'abonnement aux "Comptes-rendus," on doit s'adresser au secrétaire, P. O. Box 1294.

THÉATRE DE L'OPERA — Adieu paniers, vendanges sont faites et pauvres vendanges, pourront dire ce soir les artistes de M. Durand, qui ont fait pendant les deux derniers mois un travail surhumain et des prodiges de mémoire, pour donner au public, dont l'appétit a besoin de mets toujours variés, des menus toujours nouveaux.

Donc MM. Vaniat, Chamonin, Martial-Bouteloup, Henriet, Deligne Zahr, et Mmes Hayman, Mathilde et Charlotte Leblanc, Boreary, Suzanne Thal, Marat-Yzaye, Mazée, Chamonin, vont faire aujourd'hui à la matinée leurs adieux au public orléanais dans deux des pièces qui ont eu le plus grand succès ; *Les Mémoires du Diable* et *Les Dominos Roses*. Nous espérons que le public et principalement les habituées des matinées ne manqueront pas au rendez-vous. Ce sera la clôture des représentations de la compagnie dramatique française.

Demain, nos deux clubs dramatiques locaux joueront comme nous l'avons dit *Les deux orphelines* et *Les Chevaliers du pince-nez*, au bénéfice de l'estimable directeur qui nous quitte, et nous avons lieu d'espérer que la salle sera pleine.

THÉATRE DES VARIÉTÉS—Mademoiselle Fanny Davenport a rempli avec beaucoup de finesse et de talent le rôle de Lady Tenzie dans *School for Scandal*, hier soir.

Aujourd'hui, en matinée, on jouera *Lady of Lyons* et le soir *Twelfth Night* de Shakespeare.

Demain aura lieu la représentation d'adieu de Miss Fanny Davenport qui fera place lundi à une comédienne distinguée, Rose Eytinger.

Pour acheter de jolis souliers d'enfants allez à L'ETOILE ROUGE.

LA COMTESSE DUCHATEL.—D'un rapport de capitaine Dapont, commandant la Comtesse-Duchatel, il résulte que ce navire parti de Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans est sorti de la Gironde le 22 janvier, et a été obligé par une tourmente de relâcher à Rochefort où il a dû rester quelques jours pour réparer son matériel et vérifier son arrimage, après quoi il devait reprendre la mer pour continuer son voyage.

Nouveaux pas d'aller acheter vos souliers à L'ETOILE ROUGE.

On verra aux annonces que le Dr Formento a établi son domicile au No 81 Esplanade et qu'il y donnera des consultations de 8 à 9 heures du matin, et de 4 à 5 heures de l'après-midi. Il donnera également des consultations à l'infirmerie de la rue du Cirque de 1 à 2 heures de l'après-midi.

On verra par un avis du *Clearing House* que les billets à ordre échéant le 4 et le 5 mars, — deux jours fériés, — ne seront payables, d'après la loi, que mercredi, le 6.

MEUBLES ! MEUBLES !!—Ce n'est pas fort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez y et voyez de vos yeux.

Ne pas manquer d'aller visiter L'ETOILE ROUGE.

ELECTION LÉGISLATIVE DU 10 FÉVRIER.

GIRONDE.

4e circonscription de Bordeaux.

Le 10 a eu lieu le second tour de scrutin pour l'élection d'un député en remplacement de M. Blic, décédé. Les vœux se sont ainsi répartis :

MM. Cadoux	5,488	(élu)
Delboy	3,245	voix
Gaby	2,820	
Abbé Chavaudy	1,977	

Au 1er tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Cadoux, 4,488 ; Delboy, 3,245 ; Gaby, 2,820, et Yves Guyot, 1,977. Aucun candidat immédiatement au ballottage.

Peu de personnes voudront quitter la ville sans aller faire une acquisition à L'ETOILE ROUGE.

LE RÉGIME DOUANIER.

APPEL DU COMITÉ FRANÇAIS AU PEUPLE AMÉRICAIN.

Il est question depuis longtemps d'une conférence internationale qui aurait lieu à Paris à l'occasion de la prochaine Exposition entre des économistes français et américains, dans le but d'étudier les modifications qu'il conviendrait d'apporter au régime douanier des deux pays pour donner un nouveau développement à leur commerce d'échange. Un comité s'est formé dans ce but à Paris, et ce comité vient d'adresser un "appel au peuple américain" pour qu'il s'associe à son initiative, en désignant des délégués qui se réunissent à lui dans l'examen des questions soulevées par ce grave sujet. Nous reproduisons ici ce document :

Citoyens des Etats Unis d'Amérique,

Aucun traité de commerce n'existe entre la France et l'Amérique. L'absence de toute convention de cette nature est également préjudiciable aux deux pays. Il importe de faire cesser cet état de chose et de convertir, pour l'échange de nos produits, le tarif général en un tarif conventionnel qui soit débattu par les négociants eux-mêmes avant d'être voté à Washington et à Versailles.

Nous nous constituons aujourd'hui, à Paris, en comité d'initiative, et nous vous vous prier d'organiser aux Etats Unis un comité semblable qui se mette en relation avec nous. Les deux groupes ainsi formés, prépareront les voies et moyens d'un congrès franco-américain à ouvrir à Paris pendant l'Exposition de 1878. De ce congrès, sortira un ensemble de résolutions qui, mûrement étudiées et soumises à une discussion sérieuse, pourront être présentées utilement, et avec autorité, aux gouvernement et aux parlements de France et des Etats Unis.

A ce moment, notre rôle d'initiateur sera terminé ; mais il nous restera encore à faire, à l'opinion publique, un loyal et chaleureux appel, jusqu'à ce qu'une loi plus sage, et répondant mieux aux besoins des deux peuples, vienne traduire et réaliser nos vœux dans un contrat international.

Nos intérêts sont solidaires, et la législation actuelle les maintient en lutte ouverte. Sur quel terrain pourra s'établir la conciliation ? Exonérant les denrées absolues, les transitions trop brusques, nous acceptons le moyen pratique de l'abaissement graduel des tarifs.

Au surplus, c'est sur ce terrain, où l'accord est facile, que s'est dernièrement placé M. J. Sherman, votre ministre des finances. Le sixième rapport de la commission nommée par M Sherman, dans le but de modifier les lois du revenu douanier des Amérique, consigne que les articles frappés sont au nombre de plus de 2,500, dont 625 paient des droits *ad valorem* de 10 à 75 0/0, 541 des droits spécifiques, 164 ne laissent des taxes complexes, et 1,000, bien que non énumérés, sont tout jours atteints.

Ces 2,500 articles ne donnent pas à votre Trésor les millions que lui fournissent quinze ou vingt articles soumis à des droits d'entrée modérés. Telle est la conclusion qui semble se dégager du rapport.

C'est encore sous l'inspiration de la même pensée que le sous-comité des *ways and means* de la chambre des représentants de Washington a promis de modifier votre tarif, de manière à favoriser l'entrée en Amérique des marchandises européennes, et à ranimer votre commerce d'exportation.

Mr J. Sherman et le sous comité du congrès, par leur action en faveur de l'abaissement des droits de douane, nous montrent que les faits ont éclairé la République de 1776.

Depuis plus d'un siècle, le courant d'émigration avait toujours progressé chez vous. Il s'est ralenti, et diminue annuellement. Ne vaincs-vous pas de constater que, faute de salaires suffisants, beaucoup d'émigrés ont dû revoir l'Europe.

Vis-à-vis du travail qui chôme, on constate, chez vous, la pléthore du capital.

D'où vient le mal ?

Vous nous répondrez que des crises ont alarmé les Etats-Unis lorsque les droits d'entrée ont été abaissés ; par un tarif modérable. Avouez, cependant, que le tarif appliqué aujourd'hui a singulièrement accru vos souffrances.

Si vous songez à l'état de gêne et d'affaiblissement des principales industries américaines, vous n'oublierez pas que les lourdes taxes, au fond, sont toujours soldées par les consommateurs.

La moyenne des droits d'entrée en Amérique étant de 40. 0/0, c'est-à-dire prohibitive, vous n'hésiterez pas à chercher ailleurs avec nous la possibilité de vous rouvrir les débouchés extérieurs qu'une législation trop rigoureuse a soustraits à votre énergie.

Vous ne direz plus : Acheter un produit de France, c'est encourager l'industrie française aux dépens de l'industrie américaine, et c'est trahir la patrie.

Vous avez compris qu'une barrique de vin de Bordeaux, roulée sur le quai de New York, provoque chez vous l'acquisition d'un sac de maïs ou d'un hectolitre de pétrole. Les produits s'échangent contre des produits, et toute vente suscite un achat correspondant.

Si le sous-comité des *ways and means* de la chambre des représentants de Washington obtient du congrès de votre législature, la France ne sera pas garantie contre un remaniement intérieur, et dans un sens contraire ; car, si vous abaissez aujourd'hui vos droits, nous les élèverons demain. Depuis 1789, votre tarif n'a-t-il pas été modifié plus de quarante fois ?

En supposant même que vos législateurs maintiennent, pendant de longs jours, la réduction admise, leur foi dans l'avenir du bienfait pas l'obstacle créé par le tarif du général français. Notre tarif, en effet, prohibe, d'une façon absolue, en France de vos tissus de coton qui ne sont pas mélangés, de la plupart de vos tissus de laine, de vos toiles ignifuges qui contrentent pas dans une catégorie déterminée, de votre fer forgé, de presque tous vos ouvrages en métaux, de vos encres raffinées, en semelles aux raffinés, de vos peaux vertes ou tannées, etc.

Un tarif conventionnel, en réglant nos intérêts et les vôtres, apportera aux deux grandes République la sécurité qui fortifie l'énergie, et encourage les entreprises de longue haleine.

Ce traité ne sera pas une surprise désagréable pour les Etats-Unis ; il résulte, et l'initiative privée en établit les bases au congrès de Paris.

Efforçons-nous donc d'indiquer ensemble la voie régie de notre mutuel parlementaire de France et des Etats Unis.

Prouvez-nous, par l'organisation d'un comité américain, que notre voix a été entendue de l'autre côté de l'Atlantique, et que vous accepterez notre offre d'établir avec la France des rapports commerciaux plus sûre et mieux affermis.

Paris, le 5 février 1878.

Président—M. Menier, manufacturier, membre de la chambre de commerce de Paris, député de Seine et Marne.

Vice-président—M. L. Hilaard, président du syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie.

Trésorier—M. Alfred Kœchlin-Schwartz, manufacturier.

Membre délégué—M. Léon Chotteau publiciste.

Secrétaire—M. Edmond Dutempie, publiciste.

Membres—MM. F. Barbedienne, président de la réunion des fabricants de bronze de Paris ; Emile Brelay, manufacturier, député de la Seine ; Dietz-Monnin, manufacturier, ancien député, directeur de la section française de l'Exposition de 1878 ; Léon Doux, ingénieur civil ; Pascal Duprat, député de la Seine ; Henri Fould, commissaire en marchandises ; E. de Girardin, directeur politique du journal *la France*, député de la Seine ; Yves Guyot, rédacteur en chef du journal le *Bonnet bleu* ; Adolphe Hostelle, président de la chambre de commerce de Paris ; Oscar de Lafayette, sénateur ; Léonard Leboulleux, membre de l'Institut, sénateur ; Laisant, député de Nantes (Loire Inférieure) ; Lanessan, sénateur ; Levoir, membre de la chambre de commerce de Paris ; Gustave de Molinari, membre correspondant de l'Institut, rédacteur du *Journal des Débats* ; Maurice Rouvier, député de Marseille (Bouches du Rhône) ; Schœrer-Kœstner, sénateur ; de Tailleyrand Perigord, propriétaire ; P. Tirard, député de la Seine ; Wilson, député d'Indre-et-Loire, rapporteur général du budget.

Le comité français reçoit les adhésions et les collections aux bureaux de la *Réforme économique*, 15, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

L'ETOILE ROUGE est le magasin le plus populaire de la ville.

—On monde de Paris :

Les sénateurs et députés des départements industriels se sont réunis le 5 février, au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Feray (l'Econome), sénateur.

Il résulte des conversations qui ont été échangées que l'Angleterre, en ce qui concerne la soie, est arrivée à un chômage dépassant tout ce qui a été jamais connu ; que les produits des Etats-Unis prévalent aujourd'hui dans votre marché et les moyens de remédier à cet état de chose.

Les sénateurs s'est occupés ensuite de la situation faite à nos industries textiles, par suite de l'exode du produit de l'Angleterre, qui peut chaque jour de 40 nouveaux débouchés.

L'assemblée, composé de MM. Feray (l'Economie), président ; Chevandier de Valdrôme ; Pierre Legrand et Richard Waddington, secrétaires, a été suivie.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de vendredi, 1er mars 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wills occupe le fauteuil. Vingt-six membres sont présents.

Le bill No 123 du Sénat établissant des bureaux de santé locaux dans tout l'Etat et les plaçant sous le contrôle du bureau de santé de la Nile-Orléans, est appelé.

Les amendements suivants sont adoptés :

Les jurés de police devront exercer les fonctions prescrites par la loi ; celle-ci s'appliquera seulement aux villes incorporées d'un moins deux milles âmes.

Les faux complètement seront punis d'une amende de cinq cents piastres au plus et d'un emprisonnement de six mois au plus ;

Le bureau de santé de la Nile Orléans devra, dans les dix jours qui suivront l'adoption du bill, désigner un fonctionnaire qui chargera d'inscrire les naissances, les décès et les mariages qui seront faits dans l'Etat.

—Au moment où un dernier amendement est proposé, M. Garland s'oppose au projet de loi ; il est, dit-il, inutile, car les commandants des campagnes en gaînent sûrement bien, et il ajoute un fardeau de l'Etat, car il crée un nouveau fonctionnaire.

M. Young partage l'opinion de M. Garland. Il [illegible] faire place à des mesures plus importantes dont le peuple demande l'adoption. M. Young annonce à ses collègues que beaucoup d'entre eux n'ont pas rempli leurs mandats en législateurs et leur demande qu'ils ne revoient plus leurs dégas et que s'ils revienment au Sénat, ils y reviendront en qualité de spectateurs, pas autrement. (Hilarité générale.)

Mr Zacharie défend longuement le projet de loi et fait remarquer l'absolue nécessité de la quarantaine, de l'inscription des naissances, des décès et des mariages.

Mr Borah croit que le projet de loi donne aux bureaux de santé des pouvoirs que ne convient de revêtir que les grandes villes comme la Nouvelle Orléans.

Mr Bontour dit que le peuple ne demande pas le bill et que celui-ci est opposé aux idées, aux habitudes des citoyens.

Mr White engage Mr Perkins à renvoyer le bill au comité.

Mr Perkins répond que la loi ne s'appliquerait qu'à trois villes de l'Etat — Shreveport, Baton Rouge et Monroe. Les conditions sanitaires de chacun qui avaient soulevé des objections ont été atténuées.

Mr Kelly veut laisser à chaque communauté la question de l'établissement de bureaux de santé, mais il est opposé à une loi générale. Il craint que les bureaux de santé ne soient transformés en instruments politiques.

Mr Young demande le renvoi indéfini ; sa motion est rejetée par un vote de 18 contre 13.

Mr Bontour propose que le projet de loi et les modifications soient renvoyés au comité de santé et de quarantaine, avec prière de présenter un bill qui autorisera les villes de deux mille âmes à prendre les mesures qu'elles jugeront nécessaires. Sa motion prévaut par un vote de 19 contre 15.

Mr Grover, au nom d'une majorité des membres du comité des corporations et des affaires de paroisses, présente un rapport qui conclut au rejet du bill No. 151 du Sénat, alléguant la loi qui a trait aux bénéfices.—Mr Richardson présente, au nom de la minorité, un bill—No. 213—qui abroge les classes 1, 6 et 8 de la loi. Soumis au comité judiciaire.

Mr Bontour présente un bill—No. 211—remettant les taxes d'Etat et les taxes de paroisses de 1866, 1876 et 1877. Envoyé au comité judiciaire.

Est soumis au comité des terres publiques et des levées, un bill — No 213 — de M. Stubbs, réorganisant le bureau des terres et pourvoyant à la vente des terres publiques.

M. Goode présente un bill—No 214—requérant l'imprimeur d'Etat d'insérer, dans le volume des lois de 1878, celui qui doit être relié—la loi qui fixe les émoluments des greffiers des cours de l'Etat, exemptés de celles de la paroisse d'Orléans.—Envoyé au comité des impressions.

M. Allain présente une résolution qui charge le comité des banques de s'assurer si la New Orleans Savings Institution s'est conformé à ses chartes.—Déposée sur le bureau jusqu'à demain.

Voir la suite à la 4me page

PRIX FIXE, A L'ETOILE ROUGE.

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Cette société doit donner le Mardi Gras un grand bal paré et masqué dans la salle St. Patrick.

L'affaire de meurtre de la rue St-Claude.

Nous avons rapporté dans notre dernier numéro le meurtre commis rue St-Claude, jeudi dans l'après-midi ; nous y ajouterons les détails suivants :

Gustave Lahatet, homme de couleur, et âgé de 22 ans, une jolie quarteronne du nom de Coralie Kaufman, dont dans ces derniers temps, à tort ou à raison, il était devenu jaloux, se sont rencontrés ce dimanche, vers deux heures de l'après-midi, et ont eu une querelle et, une fois, avaient été arrêtés tous deux, par la police, pour tapage.

Ils s'étaient séparés depuis, mais il y a une heure environ, ils se rencontraient encore, et, comme ils étaient pour la dernière fois, qu'il sera peut-être un retour de sentiment d'après la dépêche à Paris de la Nouvelle-Orléans